



C/2024/4411

8.7.2024

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 2 juillet 2024

**au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur
de la Banque centrale de Chypre**

(BCE/2024/16)

(C/2024/4411)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

- (1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.
- (2) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Banque centrale de Chypre, PricewaterhouseCoopers Limited, est arrivé à expiration après la vérification des comptes de l'exercice 2022. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2023.
- (3) La Banque centrale de Chypre a sélectionné Baker Tilly Klitou and Partners Limited en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2023 à 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

Il est recommandé de désigner Baker Tilly Klitou and Partners Limited en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banque centrale de Chypre pour les exercices 2023 à 2027.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 2 juillet 2024.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE